

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. De fait, nous avons agi ainsi à Bruxelles en novembre dernier. En outre, comme je l'ai signalé à la Chambre de temps à autre nous travaillons actuellement à modifier sensiblement la loi sur la marine marchande du Canada, ce qui donnera lieu à l'amélioration que M. McTaggart-Cowan ainsi que d'autres, y compris moi-même, souhaitent.

M. Aiken: Le ministre peut-il dire quand ces modifications seront étudiées à la Chambre?

L'hon. M. Jamieson: J'aimerais pouvoir donner des précisions, monsieur l'Orateur. Je doute fort que tous les textes législatifs soient prêts avant la fin de la session. J'espère, toutefois, être en mesure de déposer ou d'annoncer ces modifications, afin que les divers intéressés aient le temps de les commenter pendant un mois ou deux.

BAIE DE CHÉDABOUCTOU—LES FRAIS D'ENLÈVEMENT DU PÉTROLE

M. H. Russell MacEwan (Central Nova): A-t-on raison de prétendre que la pollution causée par l'Arrow coûtera \$3 millions aux Canadiens?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il est encore trop tôt pour donner une évaluation ou un chiffre définitif, car les travaux se poursuivent. Certes, les Canadiens ne devront pas en assumer tous les frais. Nous savons que nous obtiendrons de l'assurance un montant très considérable pour compenser les dépenses. Les conseillers juridiques de mon ministère et du ministère de la Justice étudient les divers moyens qui permettraient, une fois l'enquête terminée, d'obtenir un plus fort pourcentage d'indemnités de ceux qui sont légalement responsables.

BAIE DE CHÉDABOUCTOU—LA PUBLICATION DES CONSTATATIONS DU GROUPE ENQUÊTEUR

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Sur réception, le ministre rendra-t-il publiques les conclusions du groupe spécial de recherche dirigé par M. Patrick McTaggart-Cowan afin que nous puissions examiner ce que nous espérons être des renseignements importants?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, trois enquêtes [M. Aiken.]

parallèles sont menées actuellement. D'abord, le juge Hart de la Nouvelle-Écosse étudie les causes du naufrage de l'Arrow; certains témoignages ont déjà été publiés, ensuite, il examinera les événements survenus après le naufrage. Enfin M. McTaggart-Cowan est en train de rédiger un rapport détaillé en collaboration avec les autres scientifiques directement concernés dans cette affaire. Sauf erreur, ce dernier rapport devrait être disponible vers le 1^{er} septembre.

L'INDUSTRIE

LES FABRICANTS D'AUTOMOBILES ET LE DÉBLOCAGE DU COURS DU DOLLAR CANADIEN

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce? Étant donné que le récent déblocage du cours du dollar canadien aura pour effet de profiter davantage à la vente d'automobiles étrangères et d'aggraver le marasme dont souffre l'industrie automobile canadienne, le ministre nous dirait-il si le gouvernement canadien compte prendre des mesures compensatoires pour aider les fabricants d'automobiles canadiens en tenant compte de ce développement et du ralentissement dans la vente des voitures de production canadienne, ce qui nuit gravement à la situation de l'emploi?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député se rappelle sans doute que nous avons tenu un long débat sur ce point même. Il se peut que le député n'ait pas obtenu les renseignements qu'il cherchait, mais si l'on fournit des renseignements supplémentaires à la Chambre en ce moment, il faudrait qu'on le fasse au moyen d'une déclaration à l'appel des motions.

M. Mazankowski: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Ce sujet n'a pas été traité dans le débat. Il s'agit, à mon avis, d'une situation des plus urgentes et je pense que le ministre...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois dire au député qu'il ne s'agit pas là d'une question de privilège. Il me semble que le renseignement qu'il demande est d'un caractère très général. S'il n'a pu obtenir l'information à laquelle il estime avoir droit, puis-je lui suggérer de demander si elle sera communiquée à la Chambre par le moyen d'une déclaration à l'appel des motions? Le député pourrait demander si on envisage de faire une déclaration de ce genre.